

Intervention



Expert international en pollutions accidentelles des eaux



Expérience et expertise

Depuis près de 40 ans, nous intervenons depuis Brest ou sur place, en tant que conseillers techniques sur des pollutions accidentelles majeures ou de moindre ampleur, que ce soit en mer ou en rivière.

Une volonté anime nos équipes au quotidien : répondre aux sollicitations de manière efficace en privilégiant au maximum l'aspect opérationnel. Nos différents outils, qu'ils soient informatiques ou expérimentaux, sont mobilisables dans l'urgence.

Notre pluridisciplinarité nous permet d'appréhender une situation dans son ensemble et d'apporter une expertise allant de l'évaluation des risques au suivi des impacts dans la phase post-pollution.



Quelques chiffres...

Assistance **24h/24, 7j/7**

150 sollicitations par an

Intervention sur les **5** continents

9 ingénieurs d'astreinte

1 point de contact unique pour le réseau européen Mar-ICE

Notre champ d'action



↳ Déversement accidentel
ou menace de pollution



↳ Hydrocarbures • Produits chimiques
Macro-déchets et microplastiques



↳ Mer • Littoral • Cours d'eau • Ports
Sites industriels



↳ France • International



Nous solliciter

Vous êtes responsable de la lutte contre une pollution accidentelle des eaux dans une structure publique ou une société privée et avez besoin de conseils ?

Nous assurons un soutien à l'intervention en fournissant des conseils sur les stratégies, techniques et moyens de lutte à mettre en place.



Vous pouvez joindre
notre ingénieur d'astreinte

24h/24

au +33 (0)2 98 33 10 10



3 niveaux d'activation

En fonction de la situation et de votre besoin, nous avons défini trois niveaux d'activation :

Niveau 1

Le problème identifié est simple. Des informations vous sont transmises concernant les caractéristiques du ou des produits incriminés, les risques éventuels pour les intervenants ou l'impact sur l'environnement. Des conseils techniques pour intervenir vous sont également communiqués.

Niveau 2

Le problème identifié est complexe. Après de premiers échanges téléphoniques, notre PC est activé. A la demande des responsables de l'intervention, un ou plusieurs de nos conseillers techniques se rendent sur zone dans les meilleurs délais.

Niveau 3

La pollution est d'ampleur exceptionnelle. Notre PC est activé pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois et l'ensemble de notre équipe est susceptible d'être mobilisé. Nos conseillers techniques se relayent sur site afin d'assister les autorités et les équipes en place.



Nos prestations depuis nos installations

- Transmissions d'**informations** sur le polluant : identification, fiches de données de sécurité (FDS), caractéristiques, modélisation du comportement, risques pour l'homme et l'environnement.
- **Conseils** sur les stratégies, techniques et moyens de lutte à mettre en œuvre.
- **Mobilisation** d'outils expérimentaux et analytiques spécifiques permettant de caractériser le polluant et son comportement, de déterminer les matériels et produits de lutte les plus efficaces, ainsi que d'identifier les risques sanitaires et environnementaux pour certaines activités (pêche, tourisme...).
- **Rédaction** de synthèses, établissement de cartographies des zones touchées et gestion de l'archivage des informations.



Nos prestations sur le terrain

Sur demande écrite des autorités, nous pouvons dépêcher un ou plusieurs agents sur le terrain pour assister la direction des opérations dans :

- la réalisation de reconnaissances;
- la participation à des réunions de gestion de la crise;
- la rédaction de préconisations d'action;
- la définition des moyens nécessaires;
- l'organisation de chantiers de lutte;
- la formation de personnel;
- le suivi des opérations de nettoyage et de réhabilitation des sites.



Financer notre intervention

Secteur public

Le financement de nos interventions de niveau 1 est assuré par une subvention d'État. Nos interventions de niveaux 2 et 3 doivent faire l'objet d'une convention dans les 48 heures qui suivent la mobilisation de nos équipes.

En savoir +

Vous souhaitez plus d'informations sur la formalisation de notre mobilisation ?

Contactez-nous :

Tél : + 33 (0)2 98 33 10 10

Courriel : contact@cedre.fr



🌀 Secteur privé

Nos interventions sont facturées dans le cadre de conventions d'assistance préétablies ou de contrats spécifiques. La mobilisation de l'ingénieur d'astreinte hors convention est gratuite les premières heures. Au-delà, une facturation est émise. Dans le cadre d'une convention d'assistance, trois journées complètes sont généralement incluses dans le forfait annuel. Les missions sur le terrain sont à la charge du demandeur.

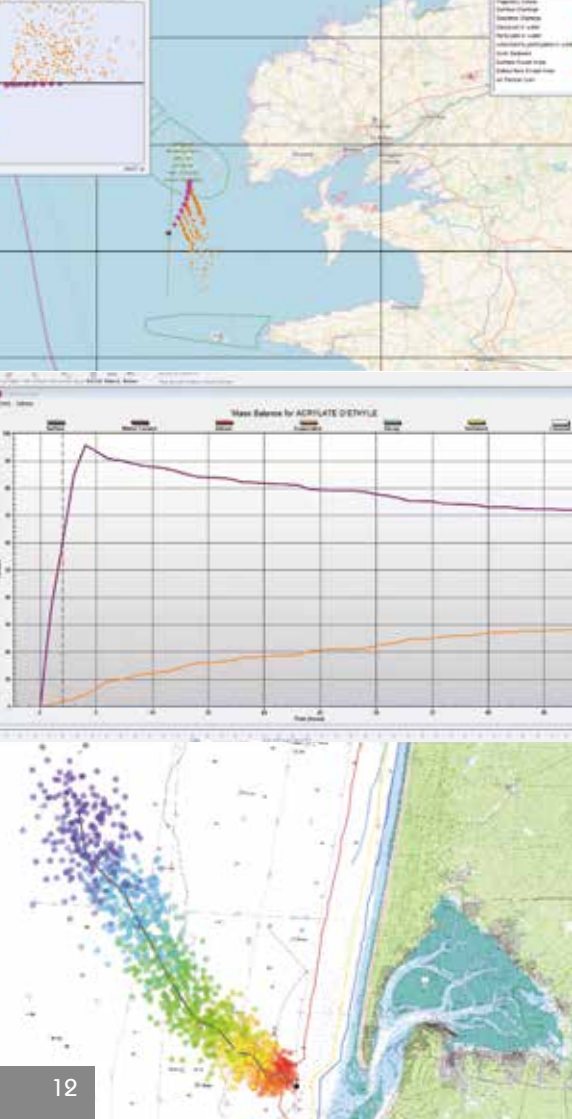
En savoir +

Vous souhaitez plus d'informations concernant les modalités de l'établissement d'une convention ?

Contactez-nous :

Tél : + 33 (0)2 98 33 10 10

Courriel : contact@cedre.fr



Nos outils

Nos équipes ont conçu et développé des dispositifs originaux pour étudier le devenir des polluants déversés dans l'eau à court et moyen termes, mais aussi pour évaluer l'efficacité et l'impact des techniques de lutte.

1 Modélisation

Le Cedre dispose de différents modèles prévisionnels d'évolution de la pollution en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures ou de substances chimiques dangereuses.

Ainsi, le Cedre fait appel à des outils permettant de prévoir :

- la dérive de nappes d'hydrocarbures ou d'objets en surface : OILMAP et MOTHY (mis en œuvre par Météo-France, via une convention) ;
- l'évolution physico-chimique d'un hydrocarbure (évaporation, émulsification, viscosité, volume) en fonction des conditions environnementales : OILMAP et ADIOS ;
- la dispersion dans l'atmosphère d'un nuage toxique : ALOHA ;
- le devenir d'un produit chimique disséminé dans la colonne d'eau, voire l'évolution de la quantité de polluant flottant à la surface et la quantité évaporée : CHEMMAP.

2 Cartographie opérationnelle

Sur la base des expériences du *Prestige* et de l'*Erika*, le Cedre a mis au point un outil convivial et sécurisé s'appuyant sur des technologies de cartographie interactive : ARGEPOL.



3) Laboratoire

Le Cèdre dispose d'équipements analytiques de pointe qui lui permettent d'identifier l'origine d'une pollution, d'évaluer le niveau de contamination dans l'environnement, de tester des produits de lutte et d'évaluer des techniques de réponse.

4) Polludrome

Ce canal d'essais permet de recréer des phénomènes naturels comme le vent, les courants, ou la température afin d'étudier le comportement des polluants dans des conditions proches du milieu naturel.

5) Colonne d'expérimentations

C'est un outil original permettant d'étudier le comportement d'un produit pétrolier ou chimique lors de sa remontée ou de sa sédimentation dans la colonne d'eau.

6) Bassin extérieur

Il permet des déversements réels d'hydrocarbures, de produits chimiques, et des déploiements de matériels en vue d'effectuer des tests ou de réaliser des formations pratiques.

7) Plage et plan d'eau

La plage artificielle et son plan d'eau permettent, à l'occasion d'expérimentations ou de formations, une simulation en grandeur réelle d'une pollution par hydrocarbures sur divers faciès littoraux.

8) Serre d'expérimentations

Elle permet d'étudier les effets de l'exposition d'organismes aquatiques à différents types d'hydrocarbures ou substances chimiques en maîtrisant les paramètres environnementaux.



Nos partenaires techniques

Afin d'être en mesure d'apporter une réponse complète en cas de sollicitation, nous nous appuyons sur un réseau d'experts dont :

- la Cellule d'appui aux situations d'urgence (CASU) de l'Ineris en cas d'incendies et de risques d'explosion ou associés à des gaz ;
- le Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution (CEPPOL) de la Marine nationale pour les techniques et moyens de lutte en mer ;
- la Douane française concernant l'observation aérienne et la télédétection ;
- l'Ifremer à propos des impacts des produits sur l'environnement marin ;
- le Laboratoire d'analyse, de surveillance et d'expertise de la Marine (LASEM) sur les aspects analyses et identification de polluants ;
- les Marins-Pompiers pour l'évaluation des risques à bord et les aspects opérationnels ;
- Météo-france concernant la prévision des dérives de nappes d'hydrocarbures (mise en œuvre du modèle MOTHY) ;
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) pour les calculs de plan de pose de barrages et la connaissance du matériel de lutte à terre ;
- ...



Nos agréments

Agrément au titre du code de l'environnement

Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement, par le Ministère en charge de l'écologie, pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux.

Cet agrément a donné lieu à un arrêté pris le 16 août 2012.

Agréments de sécurité civile

Le Cedre est agréé en application de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et du décret d'application 2006-237 du 27 février 2006.

Un arrêté d'agrément interdépartemental pris le 9 juillet 2015 reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans la gestion des pollutions accidentelles des eaux dans les zones de compétences françaises.

Il prévoit l'intégration du Cedre au dispositif de secours mis en place lors de pollutions accidentelles à la demande du directeur des opérations de secours et sous l'autorité du commandant de ces opérations.

Une reconnaissance internationale

En 2015, le Cédre a reçu un Green Star Award dans la catégorie « Intervention » afin de récompenser son action suite au passage du typhon Haiyan aux Philippines en 2013 et à la pollution dans le delta du Bengale en 2014.



Ils nous font confiance

Nos membres



Nos clients



Contact

Contact

Vous souhaitez établir une convention d'assistance avec le Cedre ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Cedre
715, rue Alain Colas
CS 41836
29 218 BREST CEDEX 2 - FR
Tél : + 33 (0)2 98 33 10 10
Fax : + 33 (0)2 98 44 91 38
Courriel : contact@cedre.fr

www.cedre.fr

Le Cedre

INFO

Cedre
715, rue Alain Colas
CS 41836
29218 BREST CEDEX 2 - France
Tél : + 33 (0)2 98 33 10 10
contact@cedre.fr



Vous pouvez joindre
notre ingénieur d'astreinte

24h/24

au +33 (0)2 98 33 10 10